

12G15

12G15

Légende

Carte des titres miniers

- Claim désigné
- Claim
- Aire de titres en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Terrain arpenté non désignable
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
- Aire d'exploitation de substances minérales de surface (AES)
- Aire d'extraction
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- CM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Statut
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Substance extraite
 G: Gravier, O: Dolomie, U: Autre
 S: Sable, I: Inconnu, P: Pierre concassée, C: Calcite
 C: Calcaire, J: Terre jaune, R: Résidu minier inertes
 M: Marbre, S: Sable, N: Terre noire, T: Tourbe
 E: Minéral de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

Statut du site d'extraction
 O: Ouvert sous conditions, O: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jalonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une loi
- Périmètre urbain
- Terrain soustrait au jalonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Terrain ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Mississin de Belemite, Essipit, Mashewish, Nutschkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020

Est de 19°54' ouest avec une variation annuelle décroissante de 11,7"

Système de référence géodésique North American 1983

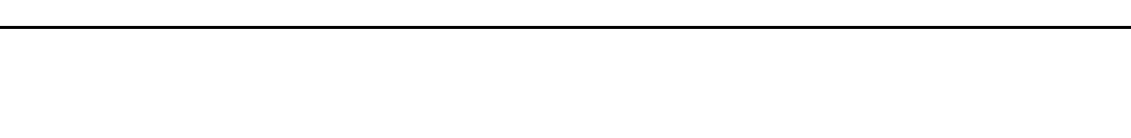
Projection UTM (Universal Transverse Mercator) ZONE 21

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 21

Echelle 1:50 000



AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/ftp/geo.asp>

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
 Québec

Carte de titres miniers mise à jour le 2025-01-06

